

NOTE RELATIVE AUX INSCRIPTIONS/REINSCRIPTIONS

Année scolaire 2026-2027

Chers parents, les réinscriptions administratives pour les élèves entrant en classes de 1^{ère}, de terminale, ainsi que les étudiants entrant en 2^{ème} année de BTS **se feront en priorité de façon dématérialisée**, alors que les inscriptions pédagogiques se feront sur place. Les inscriptions pour les élèves entrant en classe de 2^{nde}, les 1^{ères} années de BTS et nouveaux arrivants tous niveaux confondus **se feront uniquement sur place**. Il est demandé aux parents de respecter rigoureusement le planning et les horaires ci-dessous :

Inscriptions

| | Présentiel |
|--|---|
| Collège Gérard Café | Lundi 6 juillet, de 8h à 12h |
| Collège Jacques-Roumain et autres établissements | Mardi 7 juillet, de 8h à 12h |
| Collège Isidore Pélage/ Collège Georges Celma/ Collège de Sainte-Luce | Mercredi 8 juillet, de 8h à 12h |
| Inscriptions des étudiants de 1 ^{ère} année de BTS (GPME et MCO) | Mercredi 8 juillet, de 8h à 12h |
| Inscription des retardataires (tous établissements confondus, tous niveaux confondus) | Vendredi 10 juillet, de 8h à 11h OU Mardi 25 août, de 8h à 11h |

Réinscriptions

| | Réinscription Par retour des élèves ou mail* | Réinscription sur place |
|---|---|---------------------------------|
| 1 ^{ères} générales | Du 4 au 10 juin 2026 | Jeudi 2 juillet, de 8h à 12h |
| 1 ^{ères} technologiques (ST2S et STMG) | | Vendredi 3 juillet, de 8h à 12h |
| 2 BTS MCO | | Vendredi 5 juin, de 8h à 12h |
| 2 BTS GPME | | Vendredi 5 juin, de 8h à 12h |
| Tles générales | | Vendredi 5 juin, de 8h à 12h |
| Tles technologiques (ST2S et STMG) | | Lundi 8 juin, de 8h à 12h |

*En ce qui concerne les photos, elles seront à remettre à la vie scolaire. **AUCUNE PHOTO envoyée par mail ne sera prise en compte.** Les pièces à fournir ci-dessous sont à remettre à la vie scolaire par le biais de votre enfant ou à envoyer par mail (de façon LISIBLE) à l'adresse suivante, avec pour objet : REINSCRIPTION+NOM+PRENOM DE L'ELEVE+NIVEAU (pour l'année 2026-2027) (EX : REINSCRIPTION DUPONT MAELLY 1^{ère} G): viescolaire.9720727h@ac-martinique.fr. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. Dans le cas où vous n'avez pas pu effectuer la réinscription en dématérialisé, vous pourrez y procéder le jour de la réinscription sur place.

A noter : Il n'y aura pas de règlement pour la demi-pension durant les phases d'inscription/réinscription.

Vous devrez vous munir de toutes les pièces suivantes lors de votre venue au lycée le jour de l'inscription :

| INSCRIPTIONS | REINSCRIPTIONS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -Pièce d'identité de l'élève/étudiant en cours de validité -Notification d'affectation du rectorat -Photocopie du livret de famille (feuille des parents- feuille de l'élève) -3 derniers bulletins de classe -Attestation d'assurance 2026-2027 -Fiche de renseignements (à télécharger sur le site du lycée) -Photocopie des vaccins du carnet de santé -Fiche de choix d'options pour les entrants en 2^{nde} et en enseignements de spécialités pour les entrants en 1^{ère} (à télécharger sur le site du lycée) -Exéat (certificat de fin de scolarité, uniquement pour les nouveaux arrivants) -5 photos récentes (non scannées), avec au dos inscrit : NOM PRENOM NIVEAU (ex : DUPONT MAELLY 1^{ère} G), à remettre à la vie scolaire du lycée | <ul style="list-style-type: none"> -Pièce d'identité de l'élève/étudiant en cours de validité -Photocopie du livret de famille (feuille des parents- feuille de l'élève) : uniquement en cas de changement de situation familiale -Attestation d'assurance 2026-2027 -Fiche de renseignements (à télécharger sur le site du lycée ou PRONOTE) -Fiche de choix d'enseignements de spécialités (à télécharger sur le site du lycée ou PRONOTE), uniquement pour les entrants en 1^{ère} -3 photos récentes (non scannées), avec au dos inscrit : NOM PRENOM NIVEAU (ex : DUPONT MAELLY 1^{ère} STMG), à remettre à la vie scolaire du lycée |

-Autorisation de sortie à remplir en 2 exemplaires (à télécharger sur le site du lycée)

-Attestation de recensement (si réalisée)

-RIB du représentant légal (obligatoire, quel que soit le statut de l'élève/étudiant, externe ou demi-pensionnaire).

-Autorisation de sortie à remplir en 2 exemplaires (à télécharger sur le site du lycée ou PRONOTE)

-Attestation de recensement (si réalisée)

-RIB du représentant légal (obligatoire, quel que soit le statut de l'élève/étudiant, externe ou demi-pensionnaire)

-5€ pour la Maison Des Lycéens à votre discrétion (ateliers, animations durant la pause méridienne ou lors de manifestations)